



MAIRIE D'EZE

République Française

Département des Alpes-Maritimes

EZE, le 18 novembre 2013

OBJET : Préparation de la mise en place des **Signalisation d'Information Locale**

Madame, Monsieur,

Je vous rappelle que la commune est dotée d'un règlement de publicité depuis le 13 juillet 2011. Notre village étant classé au patrimoine culturel des restrictions importantes sur la publicité ont été imposées. Aussi, afin de vous permettre de signaler votre établissement ou votre activité à partir de l'année prochaine, vous pourrez bénéficier de fléchages sur les différents points de signalisation d'information Locale. (taille de la planche de fléchage : Le graphisme sera uniforme, écriture de style bâton en minuscule)

La commune mettra en place courant 2014 des portiques de Signalisation d'Information Locale. Ils seront implantés aux niveaux des principaux carrefours de la commune. Seules les planches d'information de votre établissement seront payantes.

Le prix d'achat de la planche sera fonction du nombre total de planches à implanter sur la commune chargée de la réalisation de ce projet.

Une étude étant en cours, je vous demande de bien vouloir me faire connaître si vous souhaitez figurer sur cet affichage.

Je vous informe que le nombre de planche est limité à 6 par établissement.

Vous voudrez bien préciser si vous souhaitez une planche au niveau du carrefour :

Sur la grande corniche :

RM. 2564(Grande Corniche) /RM.46(bld Mal Leclerc)

RM.2564 /RM.45 sup (route de la Turbie)

Sur la moyenne corniche :

- RM.6007/RM45 supérieur (village)
- RM.6007/RM.46(bld Mal Leclerc)
- RM.6007/RM.45 inférieur (Saint Laurent Supérieur)
- RM.6007/ avenue du jardin exotique

Sur la basse corniche :

- RM.6098 (basse Corniche)/RM 45 inférieur (Saint Laurent inférieur)
- RM.6098/délaissé Cap Estel
- RM.6098/entrée carrefour chemin Nietzsche
- Trottoir entrée escalier du tunnel à plage avenue de la Liberté
- RM.6098/ avenue Lamaro
- RM.6098 ilot du Silva Maris.
- RM.6098/Montée St Michel-Cap Roux

Veillez agréer, Madame Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire
Stéphane Cherki



- RM 2564 : avenue des Diables bleus- Grande Corniche
- RM 6007 : avenue de Verdun- avenue Georges -Clémenceau-Moyenne Corniche
- RM 46 : boulevard Maréchal Leclerc
- RM 45 : avenue de Lattre de Tassigny
- RM 6098 : avenue de la Liberté – avenue Raymond Poincaré –Basse Corniche